

REPUBLIQUE FRANÇAISE

OFFICE DE TOURISME DU SANCY

Régie à personnalité morale et autonomie financière

444 897 300 0026

POSTE COMPTABLE : LE MONT-DORE

BUDGET PRIMITIF

Budget OT Sancy

M4

ANNEE 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 490 000,00	3 136 801,28
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 353 198,72
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		3 490 000,00	3 490 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	46 051,59	31 709,56
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	41 382,41	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 55 724,44
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		87 434,00	87 434,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		3 577 434,00	3 577 434,00

- (1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
- (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent. Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
- (3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 469 231,11	0,00	1 607 998,03	1 607 998,03	1 607 998,03
012	Charg. pers. et frais assimilés	1 736 700,00	0,00	1 710 000,00	1 710 000,00	1 710 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	12,00	0,00	12,00	12,00	12,00
Total des dépenses de gestion des services		3 205 943,11	0,00	3 318 008,03	3 318 008,03	3 318 008,03
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 300,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux amortissements (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur bénéfiques et assimilé (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	130 250,89		130 282,41	130 282,41	130 282,41
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 346 494,00	0,00	3 458 290,44	3 458 290,44	3 458 290,44
023	Virement à la sect° d'investis. (6)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)	58 506,00		31 709,56	31 709,56	31 709,56
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		58 506,00		31 709,56	31 709,56	31 709,56
TOTAL		3 405 000,00	0,00	3 490 000,00	3 490 000,00	3 490 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

3 490 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	37 764,00	0,00	17 301,28	17 301,28	17 301,28
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	621 000,00	0,00	636 500,00	636 500,00	636 500,00
74	Subventions d'exploitation	1 483 000,00	0,00	1 483 000,00	1 483 000,00	1 483 000,00
75	Autres produits gestion courante	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des recettes de gestion des services		3 141 764,00	0,00	3 136 801,28	3 136 801,28	3 136 801,28
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 141 764,00	0,00	3 136 801,28	3 136 801,28	3 136 801,28
042	Opérations d'ordre entre section (6)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation				0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 141 764,00	0,00	3 136 801,28	3 136 801,28	3 136 801,28

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

353 198,72

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

3 490 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	31 709,56
--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	20 205,60	8 919,40	10 000,00	10 000,00	18 919,40
21	Immobilisations corporelles	92 351,83	30 463,01	36 051,59	36 051,59	66 514,60
22	Immo. reçues en affect ou conces		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	112 557,43	39 382,41	46 051,59	46 051,59	85 434,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	112 557,43	41 382,41	46 051,59	46 051,59	87 434,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	112 557,43	41 382,41	46 051,59	46 051,59	87 434,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 87 434,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immo. reçues en affect ou conces		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct. (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	58 506,00		31 709,56	31 709,56	31 709,56
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	58 506,00		31 709,56	31 709,56	31 709,56
	TOTAL	58 506,00	0,00	31 709,56	31 709,56	31 709,56

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 55 724,44

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 87 434,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	31 709,56
---	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.